

Document de travail à présenter à l'Assemblée générale 2022

Chronologie de la constitution de la Société anthroposophique selon les documents

Lors de l'Assemblée générale 2019 et des délibérations sur une plus grande participation des membres, Gerald Häfner a présenté l'initiative visant à traiter la question de la constitution de la Société anthroposophique universelle. Les initiateurs étaient Justus Wittich (comité directeur au Goetheanum), Michael Schmock (secrétaire général de la Société anthroposophique en Allemagne) et Gerald Häfner (direction du Goetheanum et responsable de la Section des sciences sociales) en tant que groupe de processus. L'initiative voulait être orientée vers le processus et inviter les membres intéressés à des colloques.

Une bonne trentaine de membres et de personnes qui avaient quitté la Société anthroposophique à cause de la question de la Constitution se sont réunis à la Maison Rudolf Steiner de Stuttgart pour un premier colloque. La méthode adoptée ici consistait à s'en tenir strictement aux faits vérifiables de l'événement de la Constitution et à les rassembler dans une chronologie avec des documents annexés pour permettre aux intéressés de se former librement un jugement. Dès la première réunion, il est apparu que les faits disponibles suscitaient des points de vue différents sur quelques points.

Puis la période de Corona a commencé et les rencontres physiques n'étaient plus possibles et une pause s'est installée. Finalement, une grande partie des participants se sont décidés pour la vidéoconférence, qui a permis d'élaborer cet état intermédiaire provisoire en une vingtaine de rendez-vous, dont les derniers tous les 15 jours. Malgré un grand engagement, les discussions ont été très objectives et constructives sur une grande partie du temps - ce sont surtout les différents points de vue qui ont permis une meilleure compréhension des processus. Il n'a pas été possible de parvenir à un accord complet.

Nous souhaitons toutefois présenter le résultat provisoire à l'assemblée générale, conformément au mandat qui nous a été confié, et nous demandons des corrections, des compléments et des réactions dans toutes les directions.

Il est prévu de publier les documents sur Internet - peut-être sous une forme encore plus punie - afin que toute personne intéressée puisse se faire sa propre opinion. Ce feed-back sera suivi d'un forum final, sur lequel seront présentées des images d'avenir sur la manière dont la constitution peut être gérée.

Gerald Häfner, Michael Schmock, Justus Wittich

État final provisoire (19e version) à soumettre à l'Assemblée générale 2022 - 3 avril 2022
Veillez envoyer vos réactions, compléments et corrections à l'adresse e-mail
Vorstandssekretariat@goetheanum.ch **ou par courrier.**

Chronologie de la constitution de la Société anthroposophique selon des documents

Sommaire

- I. Étapes historiques du développement d'une forme d'organisation ouverte à tous et d'une petite association pour des tâches spécifiques avec seulement quelques membres (1902 - 1923) page 3
- II La fondation de la Société anthroposophique lors du congrès de Noël 1923/24 page 9
- III Tentatives de constitution unitaire après le congrès de Noël page 16
- IV. L'émergence du problème de constitution page 27

I. Étapes historiques du développement d'une forme d'organisation ouverte à tous (colonne A) et d'une petite association (colonne B) pour des tâches spécifiques avec seulement quelques membres (1902 - 1923)

Dans la chronologie de l'évolution de la constitution du mouvement anthroposophique, il y avait deux formes d'organisation séparées et parallèles :

Colonne A : Forme d'organisation ouverte pour un corps international d'adhérents avec ses préoccupations spirituelles à partir de 1902.

Colonne B : Forme d'organisation fermée pour la gestion des dons et des biens immobiliers (peu de membres) à partir de 1911

Colonne C : Premier pas vers une constitution unifiée après le congrès de Noël jusqu'au 22 mars 1925

Colonne D : Mélange au lieu d'articulation des deux formes d'organisation à partir du 23 mars 1925.

N°	Date	Colonne A	Colonne B	Document/ source
	1902			
	19.10.1902			
A 01		<p>Fondation de la Section allemande de la Société théosophique. Société ayant son siège à Berlin avec au début 120 membres et 7 branches/loges germanophones ; croissance rapide et vers la fin plus de 1.000 membres ; secrétaire général Rudolf Steiner, trésorier et 12 comités directeurs pour 3 ans chacun. En vertu des statuts (19 paragraphes), seul le trésorier est responsable financièrement et non le comité directeur. Chaque groupe paie 3 marks par an pour chaque membre, les membres individuels paient directement 5 marks.</p>		Schriften zur Geschichte der anthroposophischen Bewegung und Gesellschaft 1902 - 1925 (GA 37), 1ère édition, Ba-sel 2019.
	1911			
	9.5.1911			
B			Fondation de l'association	Archives du

01			<p>"Johannesbau-Verein" en tant qu'association enregistrée et dotée de la personnalité juridique/capacité juridique. (§ 3) à Munich avec un nombre limité de 7 membres ordinaires et votants, dont 5 forment un conseil d'administration élu pour 7 ans. Il y a en outre des membres cotisants (50 marks par an) et des membres extraordinaires (100 marks). Objectif : Promouvoir les efforts artistiques et scientifiques. L'association devait devenir le support juridique du Johannesbau prévu à Munich. 1ère présidente : Sophie Stinde, 2e président : Hermann Linde, 1er secrétaire : comtesse Pauline von Kalckreuth, 2e secrétaire : Dr. Felix Peipers, trésorier : comte Lerchenfeld.</p>	<p>Goetheanum, E. 10.001.006.</p> <p>Les documents de toutes les actions juridiques de l'association de 1911 à 1920 y sont disponibles.</p>
		<p>Tentative de fondation de la Gesellschaft für Theosophische Art und Kunst (Société pour la façon et l'art théosophique) par Rudolf Steiner. Il s'agissait d'une tentative "du monde suprasensible" non de "fonder (gründen) une communauté, mais de la fonder. (stiften)" ; "... devrait être fondé une manière de travail qui, par la façon et la manière de la fondation (Stiftung), a</p>		<p>"Une impulsion ésotérique et sociale pour l'avenir. Essai de création d'une Fondation' d'une société pour l'art et la théosophie". 15 décembre 1911.</p>

	<p>pour point de départ direct l'individualité que nous attestons depuis les temps anciens de l'Occident avec le nom de Christian Rosenkreutz". Sous le "protectorat" de ce dernier, "devait entrer en vie une manière de travail qui se caractériserait tout d'abord par le fait qu'il porterait, pour un certain temps, pour les temps à venir, le nom provisoire de : "Société pour la façon et l'art théosophiques".</p> <p>...Ainsi que donc tout d'abord ce petit cercle ... a reçu sa tâche en tant que tel, grâce à sa propre reconnaissance de notre courant spirituel, et qu'il a, d'une certaine manière, le principe de la souveraineté de l'effort spirituel, le principe du fédéralisme et de l'indépendance de tout effort spirituel comme la nécessité absolue pour l'avenir spirituel, et qu'il doit le transmettre à l'humanité de la manière qu'il juge appropriée. C'est pourquoi, au sein même de la fondation dont il s'agit, je n'aurai à être considéré que comme l'interprète, tout d'abord, des principes qui, en tant que tels, ne sont disponibles que dans le seul monde spirituel, comme l'interprète de ce qui peut être dit de cette manière sur les intentions qui reposent à</p>		<p>GA 264, p. 421-435. Robin Schmidt (éd.), Gesellschaft für theosophische Art & Kunst - 1911. Verlag am Goetheanum 2012. Citation tirée de GA 264, pages 421 et suivantes.</p> <p>Z. Par exemple, conférence à Dornach,</p>
--	--	--	--

		la base de la chose." Plus tard il indique sur ce que cette tentative devait être arrêtée.		21.8.1915.
	1912			
	18.12.1912			
A 03		<p>puis imprimé sous le titre "Projet des principes d'une société anthroposophique" (A 03-2 et A 03-3) vers le 18.12.1912.</p> <p>"C'est là que cette ébauche de statuts a été écrite comme un guide, d'où devaient d'abord provenir des statuts". Il y avait donc un comité fondateur et un comité central composé de Marie von Sivers, du Dr Carl Unger et de Michael Bauer. Tâche : recherche et diffusion de la science de l'esprit.</p> <p>"La Société anthroposophique n'est pas une association en tant que telle, sa cohésion ne repose pas sur une organisation associative ou autre, mais sur le soin apporté à la science de l'esprit en tant que telle, et l'adhésion ne conditionne rien d'associatif, mais par exemple le droit de recevoir certains écrits de science de l'esprit destinés uniquement aux membres, etc.".</p>		<p>Magazine d'archives. Contributions à l'édition complète de Rudolf Steiner, n° 1, juin 2012, p. 45 et suivantes.</p> <p>Voir aussi la réimpression des Scholl-Mitteilungen, p. 265.</p> <p>Egalement dans GA 259, p. 890.</p> <p>18 novembre 1923 à La Haye sur les "Principes".</p>

				Citation tirée du projet des "Principes", GA 259, p. 671.
	28.12.1912			
A 04		<p>Avant la séparation de la Société théosophique et après la tentative préliminaire d'une "fédération" à Cologne, fondation de la Société anthroposophique. La Société n'était pas une association et fut probablement fondée en petit comité dès le 8 décembre 1912, après une réunion du comité de la section allemande de la Société théosophique :</p> <p>"La fondation de la Société s'est effectuée par le fait qu'un comité fondateur de trois personnalités, à savoir le Dr Carl Unger, Mademoiselle Marie von Sivers et Michael Bauer, a d'abord pris en charge la direction générale de la Société anthroposophique".</p> <p>Rudolf Steiner n'était pas membre de cette société, mais il a façonné sa position par rapport au comité fondateur et à la Société anthroposophique par le biais d'accords (pour lesquels il existe des projets de</p>		<p>Archiv-Magazin, n° 1, juin 2012, p. 36 et suivantes. Voir aussi la réimpression de Scholl-Mitteilungen, p. 265</p> <p>GA 259, P. 631.</p> <p>Archiv-Magazin, n° 1, juin 2012, p. 64f.</p>

		contrats). Le projet imprimé (A03-2 et A03-3) et un formulaire de demande (A04) distribués à l'occasion du début du cycle de conférences de Rudolf Steiner à Cologne le 28.12.1912 servirent à l'admission des membres qui y fut entamée. La fondation a eu lieu en tant que société internationale. Le projet de principes précisait : "Le travail de la Société se fera par groupes libres qui pourront se former indépendamment dans tous les pays du monde et en tout lieu. Ces groupes pourront se former individuellement ou s'unir, former des associations ou des fédérations lâches, etc. selon les conditions des régions correspondantes dans lesquelles ils se formeront".		Voir aussi "Marie Steiner - Briefe und Dokumente vornehmlich aus ihrem letzten Lebensjahr." Impression privée Dornach 1981, p. 50 et suivantes. Citation tirée de GA 37 : Schriften zur Geschichte der anthroposophischen Bewegung und Gesellschaft, Bâle 2019, p.420f.
	1913			
	3. bis 8. Februar 1913			
A 05		Première assemblée générale constitutive de la Société anthroposophique à Berlin, lors de laquelle les "Principes" ont été approuvés le 4 février 1913. Carl Unger : "Ma question est donc de savoir si les statuts provisoires		Reprint Scholl-Mitteilungen, No.1, mars 1913, p. 319 Plus précisément : Archiv-

		imprimés rencontrent votre approbation". Rudolf Steiner n'est pas membre, mais président d'honneur depuis le 3 février 1913.		Magazin, n° 1, juin 2012, p. 70 et suivantes.
	22.9.1913			
B 02		Enregistrement de l'association Johannesbau à Dornach. L'association suisse est fondée le 8 juin 1913 à Dornach et tient sa première assemblée générale à l'occasion de la pose de la première pierre du bâtiment le 22 septembre 1913. L'association de Munich (B01) fusionne avec celle de Dornach. Le nombre de membres ordinaires et avec droit de vote est limité à 12. Le Dr Emil Grosheintz est le premier président.		Archiv-Magazin, Beiträge zur Rudolf Steiner Gesamtausgabe, n° 2, décembre 2013, p. 95 et suivantes. Statuts et procès-verbaux dans les archives du Goetheanum
	1918			
	1.11.1918			
B 03			Lors de la 1ère assemblée générale extraordinaire à Dornach, l'association Johannesbau-Verein (B 02) est rebaptisée Verein des Goetheanum der freien Hochschule für Geisteswissenschaft (association du Goetheanum de l'école supérieure libre pour la science de l'esprit).	In : Zur Geschichte des Johannesbau-Vereins und des Goetheanum-Vereins (GA 252), Bâle 2019, p. 186 et suivantes.

	1921		
	4.9.1921		
A 06	<p>Transfert du siège social. Lors de la première assemblée générale après la guerre mondiale, la Société anthroposophique transfère son siège de Berlin à Stuttgart et se dote d'un comité central : Carl Unger est maintenu, ainsi que Ernst Uehli et Emil Leinhas.</p> <p>Fondation de sociétés nationales avec l'accord et le soutien de Rudolf Steiner : dès 1920 en Suisse (à partir de 1922 avec Albert Steffen comme secrétaire général), puis en 1923 au Danemark, en Finlande, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Norvège et en Autriche.</p>		Communication du Comité central de la Société anthroposophique numéro 1, novembre 1921, pages 5 à 35.

I. La fondation de la Société anthroposophique lors du congrès de Noël 1923/24

	1923		
	23.7.1923		
A 07	<p>Entretien de Rudolf Steiner avec 28 délégués dans la maison Friedwart au sujet de la fondation envisagée d'une Société anthroposophique internationale</p>		GA 259, p. 929. Il n'y a pas de procès-verbal.

		pour Noël 1923. Albert Steffen et le Dr Guenther Wachsmuth en font rapport et se chargent de la préparation. En Allemagne, un projet de statuts est élaboré pour la Société nationale.		
	6.12.1923			
A 08		Invitation à "l'assemblée constitutive de la Société anthroposophique internationale" , Dornach, Noël 1923 - signée par Albert Steffen et Guenther Wachsmuth pour la Société anthroposophique suisse. Extrait de l'invitation : "Nous attirons votre attention sur le fait que les deux premiers jours de la manifestation sont justement les plus importants. Dans sa conférence d'ouverture du lundi 24 décembre, le Dr Steiner donnera les directives pour le congrès de Noël et pour le travail futur. Le mardi 25 décembre, la Société anthroposophique internationale doit recevoir sa consécration lors de la pose de la première pierre par le Dr Rudolf Steiner".		hebdomadaire "Das Goetheanum", 3e année, n° 19 du 16 décembre 1923 et GA 260, p. 28
	12/1923			
A		Projet de statuts manuscrit de Rudolf		

09		Steiner		
	24.12.1923			
A 10		Modèle imprimé des " Statuts de la Société anthroposophique " à l'attention des participants		
A 11	24.12.1923 bis 1.1.1924	<p>Nouvelle fondation de la Société anthroposophique à la Schreinerei, Dornach. Du point de vue de la forme, il s'agit d'une nouvelle fondation, mais en même temps, elle se rattache à ce qui existe déjà (par ex. reprise de l'ancienne affiliation).</p> <p>Rudolf Steiner écrit dans le Nachrichtenblatt (13.1.24) : "Donner à la Société anthroposophique une forme telle que le Mouvement anthroposophique en a besoin pour son entretien, telle était l'intention du Congrès de Noël qui vient de se terminer au Goetheanum".</p> <p>Le 28.12.1923, l'acte de fondation de la Société anthroposophique fut accompli après trois lectures des statuts. Le rapport de Rudolf Steiner dans le même bulletin d'information précise à ce sujet : "Il fallait</p>		GA 260, P. 41

	<p>dire ce qui devait remplacer un statut ordinaire. Une <i>description</i> de ce que les humains souhaitent accomplir dans un contexte de vie purement humain - en tant que Société anthroposophique - doit remplacer un tel "statut".(É)</p> <p>Voici ce qui est proposé comme 'statut', qui ne doit cependant pas être un 'statut', mais la représentation de ce qui peut résulter d'un tel rapport social purement humain et vivant".</p> <p>Si, en amont du congrès de Noël, une invitation à la fondation d'une "Société anthroposophique internationale" avait été lancée, la formulation s'est transformée lors du congrès de Noël en une société anthroposophique <i>générale/universelle</i>. Dans les documents officiels, seul le nom de "Société anthroposophique" est utilisé. Celle-ci englobe les sociétés de pays déjà fondées comme groupe a champs d'endroit.</p>		<p>"Ce qui se passe dans la Société anthroposophique. Nachrichten für ihre Mitglieder", Jg. 1, Nr. 1 du 13 janvier 1924.</p> <p>Il existe des prises de position détaillées de</p>
--	--	--	--

		Incontestablement, lors de l'assemblée constitutive de la Société anthroposophique, une association s'est formée pendant la session de Noël. La question de savoir si l'association créée lors de cette assemblée était également une association au sens du droit suisse de l'époque n'a pas été tranchée d'un commun accord sur la base des documents disponibles (voir aussi B 04).		Sebastian Boegner et Thomas Heck sur différents points de vue.
	1924			
	13.1.1924			
A 12		Publication interne des statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive de la Société anthroposophique dans l'organe des membres avec les caractérisations citées (cf. A 11). Aussi bien dans le modèle pour l'impression que dans la version imprimée, le titre est "La formation de la Société anthroposophique universelle par la réunion de Noël 1923". Dans la suite du texte de l'original et de la version imprimée, les autres orthographes suivantes sont utilisées sans exception : "anthroposophische Gesellschaft (société		"Ce qui se passe dans la Société anthroposophique. Nachrichten für ihre Mitglieder", Jg.1, Nr. 1 du 13 janvier 1924

		<p>anthroposophique)", plusieurs fois "allgemeine anthroposophische Gesellschaft (société anthroposophique universelle)" et, une seule fois dans la version imprimée, "Anthroposophische Gesellschaft" et "Allgemeine anthroposophische Gesellschaft". Il s'agit manifestement toujours de la "Société anthroposophique" nouvellement fondée. Lors de l'impression, il manquait le paragraphe décidé lors de l'assemblée concernant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire par les membres : "Un nombre de membres, fixé de temps en temps par le règlement intérieur, a le droit de demander à tout moment une assemblée générale extraordinaire".</p>		
	Mi Janvier 1924			
A 13		<p>Dans un carnet, après une inscription concernant les honoraires de la nouvelle feuille de nouvelles et avant le chiffre de la cotisation annuelle, on peut lire entre crochets et avec deux points d'interrogation : ? "Inscrit au registre du commerce" ?</p>		<p>Carnet de notes Archives n° 516, in : Beiträge zur Rudolf Steiner Gesamtausgabe, n° 98, p. 21</p>
	Februar bis Mai 1924			

<p>A 14</p>		<p>Les cartes de membre nouvellement redessinées après l'assemblée constitutive portent le nom de "Société anthroposophique", de même que le formulaire d'admission et l'impression officielle des statuts du printemps 1924, envoyés à toutes les sociétés nationales, le papier à lettres conçu par Rudolf Steiner et le titre de la feuille d'information "Was in der Anthropo- sophischen Gesellschaft vorgeht (Ce qui se passe dans la société anthroposophique".</p> <p>Le 25 mai 1924, le bulletin d'information poursuit : "A l'avenir, ... certains orateurs seront spécialement désignés comme parlant au nom du Comité de la Société anthroposophique et du Goetheanum. De tels orateurs pourront utiliser officiellement le titre 'Société anthroposophique' lors de l'annonce de leurs conférences. ... Le nom Société anthroposophique' ne sera utilisé à l'avenir que par les orateurs qui auront demandé et obtenu l'accord préalable du Comité directeur de la Société anthroposophique au Goetheanum".</p>		<p>Annexe à GA 260a, page 12/130</p> <p>Papier à lettres, GA 260a, page 495</p> <p>Citation de GA260a, p. 494.</p>
-------------------------------	--	---	--	--

Au début de l'année 1924, il existe donc deux organisations à Dornach :

La **Société anthroposophique** nouvellement fondée dans le sens d'un rapport de société purement humain et vivant avec 12.000 membres et la perspective de la création d'une université libre autonome pour les sciences de l'esprit. Rudolf Steiner considérait le mouvement et la société anthroposophiques comme une continuité depuis 1902. Dans sa biographie, il écrit en 1925 (chapitre XXX) : "Personne n'ignorait que je ne présenterais dans la Société théosophique que les résultats de ma propre vision investigatrice. Car je le disais à chaque occasion qui se présentait. Et lorsque la 'Section allemande de la Société théosophique' fut fondée à Berlin en présence d'Annie Besant et que j'en fus élu secrétaire général, je dus m'absenter des réunions de fondation parce que je devais faire une des conférences devant un public non théosophique, dans laquelle je traitais de l'évolution spirituelle de l'humanité, et au titre de laquelle j'avais expressément ajouté : une anthroposophie".

La **Société anthroposophique** a des statuts longuement discutés et adoptés, avec une cotisation fixe de 15 francs/an. Elle a en outre un comité directeur composé de Rudolf Steiner, Albert Steffen, Marie Steiner, Ita Wegman, Elisabeth Vrede et Guenther Wachsmuth, confirmé par l'assemblée. A partir de 1924, une comptabilité et un bilan indépendants sont mis en place pour cette société.

L'Association du Goetheanum, inscrite au registre du commerce depuis 1913 et portant ce nom depuis 1918, est une association à but non lucratif.

Association du Goetheanum de la Freie Haute école de l'esprit

avec 15 membres ordinaires ainsi qu'une centaine de membres extraordinaires avec droit de consultation et environ 1.000 membres contributeurs non admis aux assemblées générales. Emil Grosheintz comme premier président d'un comité dont Rudolf Steiner ne fait pas partie. Son bilan s'élève à 3,2 millions de francs.

Déjà pendant le congrès de Noël, Rudolf Steiner avait annoncé le 27 décembre 1923 (dans la matinée) : "Le comité central

n'aura comme tâche que la réalisation des statuts ; il aura à faire tout ce qui va dans le sens de la réalisation des statuts. Et cela donne une grande liberté. Mais en même temps, on sait aussi ce que l'on a à faire avec ce comité central, car on a les statuts et on peut en tirer une image complète de ce qu'il ne fera jamais. Cela permet aussi de se tenir sur un terrain réel partout où de telles associations voient le jour, comme par exemple l'association de construction du Goetheanum. Et ce sera la tâche, dans les prochains jours, d'établir la relation (NDT en français dans le texte) correspondante entre le comité directeur qui s'est formé et l'association de construction du Goetheanum" (GA 260, p. 110).

Rudolf Steiner voulait établir un règlement intérieur pour la Société anthroposophique. Dans GA 260a, on trouve en annexe, comme document, un projet de ce règlement intérieur (probablement daté du 10.1.1924). Au lieu de cela, des articles furent publiés dans le courant de l'année

1924 plusieurs articles "Zur Verwaltung der Anthroposophischen Gesellschaft (Sur l'administration de la société anthroposophique)" dans le Nachrichtenblatt (voir GA 260a avec annexe). Dans ses lettres aux membres et dans ses conférences, Rudolf Steiner fait souvent remarquer qu'un trait ésotérique doit pénétrer jusque dans l'administration de la Société.

III Tentatives de constitution unifiée après la session de Noël

Rudolf Steiner prépara la constitution unitaire annoncée de la Société anthroposophique, et donc l'organisation de la relation entre les deux formes d'organisation, pour le 29 juin 1924, en accord avec le comité de l'association dite "[Goetheanum-Bauverein](#)".

6.3.1924			
	Reprise par le Goetheanum du département biologique de l'Institut de recherche scientifique de la Kommende Tag AG (Le jour qui vient SA), Stuttgart : "CONTRAT entre la société Der Kommende Tag Aktiengesellschaft zur Förderung wirtschaftlicher und geistiger Werte (Le jour qui vient		Voir la section : GA260a, page 573. Il n'existe pas d'original de ce contrat.

		<p>société par actions pour la promotion de valeurs économiques et spirituelles), Stuttgart, représentée par son comité directeur, et le Goetheanum, l'École supérieure libre de science de l'esprit à Dornach, représentée par le comité directeur de la Société anthroposophique universelle. (É)</p> <p>Stuttgart, Dornach, le 6 mars 1924.</p> <p>Pour le Goetheanum, l'Université libre de science de l'esprit : Le Comité de la Société anthroposophique universelle, Dr. I.Wegman, Secrétaire.</p> <p>Rudolf Steiner, président</p> <p>Le jour à venir Société anonyme Leinhas</p>		
	29.6.1924			
B 04			<p>11ème Assemblée générale ordinaire, suivie de la 3ème Assemblée générale extraordinaire de l'Association du Goetheanum de l'École libre de science de l'esprit.</p> <p>Emil Grosheintz remet la présidence de l'assemblée à Rudolf Steiner et celui-ci explique sa proposition de constitution unitaire, dans laquelle l'Association de</p>	<p>GA 260a, p. 574 s.</p> <p>GA 260a, page 506</p> <p>Le comité directeur de l'Association du Goetheanum était à ce moment-là composé de :</p> <p>Dr Emil Grosheintz, Emil</p>

			<p>construction fonctionnera à l'avenir comme membre d'une Association de la Société Anthroposophique Universelle inscrite au registre du commerce, dirigée à la fois par le comité directeur du Congrès de Noël plus Emil Grosheintz en tant que deuxième président et avec la participation de l'ancien comité directeur. "Il est encore prévu que si cette nouvelle constitution a lieu, le Comité de la Société anthroposophique sera à l'avenir membre du Comité de l'Association du Goetheanum : Le président de la Société anthroposophique universelle sera en même temps le président de l'Association du Goetheanum. Le secrétaire de la Société anthroposophique universelle sera en même temps le secrétaire de l'Association du Goetheanum, et l'ensemble du comité de la Société anthroposophique entre dans le comité de l'Association du Goetheanum". Après les modifications des statuts présentées, il fut projeté qu'une association nommée "Société anthroposophique universelle" soit inscrite au registre du commerce.</p>	<p>Molt Dr. Felix Peipers Comte Lerchenfeld Rudolf Geering Dr. Carl Unger Marie Hirter Prof. Lucie Bürgi</p>
--	--	--	---	--

			<p>Rudolf Steiner avait-il l'intention, lors de cette réunion de l'association de construction, l'inscription au registre du commerce de la Société anthroposophique de 1923 fondée pendant la veille de Noël et d'y inclure les institutions Anthroposophische Gesellschaft, Verlag, Bauverein et Klinik, ou l'inscription au registre du commerce d'une Société anthroposophique universelle encore à créer, dans laquelle les institutions Anthroposophische Gesellschaft au sens strict, Verlag, Bauverein et Klinik seraient inscrites en tant que sous-organisations, n'a pu être résolue d'un commun accord au sein du groupe constitutif à partir de l'état des documents (s Note sous A 11).</p> <p>Par la suite, il n'y eut cependant pas</p>	<p>Autographe d'un projet de modification des statuts, dans "Beiträge zur Rudolf Steiner Ge-</p>
--	--	--	---	--

			<p>d'inscription de la Société anthroposophique. Ce n'est que plus tard, en tout cas le 3 août 1924 (voir A 17), qu'une nouvelle fondation a été envisagée de manière avérée.</p> <p>Suite aux explications de Rudolf Steiner, d'importantes modifications des statuts du Bauverein sont décidées le 29 juin 1924, afin d'intégrer statutairement les membres du comité directeur de la Société anthroposophique formée à Noël dans le comité directeur du Bauverein (mise en œuvre d'une constitution uniforme au niveau du comité directeur). De même, pour l'association Société Anthroposophique Universelle à inscrire au registre du commerce, quatre subdivisions de Rudolf Steiner qui se sont développées au cours de l'histoire sont mentionnées (en prévision) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le courant depuis 1902, qui s'est fondu dans la Société anthroposophique existante au sens strict ("Société du Congrès de Noël") ; - la maison d'édition Philosophisch-Anthroposophische Verlag (entreprise individuelle de Marie Steiner-von Sivers) ; 	<p>samtausgabe", n° 98, Noël 1987, p. 25 s.</p> <p>GA 260a, p. 508</p> <p>Sebastian Boegner et Thomas Heck ont pris position de manière détaillée sur différents points de vue.</p> <p>GA 260a, p. 503, dans l'orthographe de la désignation de la Société anthroposophique d'après le premier appel d'offres de sténogrammes lancé par Helene Finckh et approuvé par Rudolf Steiner,</p>
--	--	--	---	---

		<p>- l'association du Goetheanum ("Bauverein" - jusqu'ici inscrite au registre du commerce) ;</p> <p>- l'Institut clinique et thérapeutique (propriété d'Ita Wegman).</p> <p>L'approbation de la nouvelle composition du comité directeur et les modifications des statuts du Bauverein sont consignées par le notaire Eduard Altermatt (1861-1925), mais ne sont pas inscrites au registre du commerce et n'ont donc pas force de loi.</p> <p>Altermatt n'envoie son procès-verbal officiel avec référence aux changements de statut supplémentaires entreprises entretemps au Goetheanum qu'après le 8 février 1925 (B 06) en mai 1925.</p>	<p>voir l'original dans les archives du Goetheanum.</p> <p>GA 260a, p. 506</p>
	29.6.1924		
B 05		<p>Le même jour, Rudolf Steiner, dans sa nouvelle fonction de premier président de l'Association du Goetheanum, signe pour cette association un accord concernant l'achat de l'Institut de Thérapie Clinique fondé par Ita Wegman en 1921. Le jour</p>	<p>GA 260a, p. 574 et suivantes. Ce contrat original du 30. 6. 1924 n'a été retrouvé qu'en 1997 dans</p>

			<p>suivant, un contrat rédigé par Rudolf Steiner fut signé par ce dernier pour l'Association du Goetheanum, par Ita Wegman en tant que vendeuse et "approuvé par" Monsieur v. Leer en tant que partenaire financier pour les Laboratoires Internationaux S. A., Arlesheim.</p>	<p>les archives du Goetheanum, c'est pourquoi il n'est pas reproduit dans la GA 260a, mais seulement une seconde version établie après la mort de Rudolf Steiner, avec une signature d'Emil Grosheintz au lieu de celle de Rudolf Steiner).</p>
	15.7.1924			
A15		<p>Rudolf Steiner, en tant que président, et Ita Wegman, en tant que secrétaire du comité directeur de la Société anthroposophique, déposent, au nom de la Société anthroposophique, une demande de permis de construire pour la maison en bois sur le terrain de la clinique d'Arlesheim, en collaboration avec l'architecte Ernst Aisenpreis, chargé de la direction des travaux.</p>		<p>GA 260a, p. 633 s. Original à l'Institut Ita Wegman d'Arlesheim</p>
	Juli 1924			

A
16

Rudolf Steiner se présente à une audience devant le tribunal d'instance. Le motif était une plainte du prêtre Max Kully pour atteinte à l'honneur. Celle-ci se référait à un passage d'un livre de Werbeck que Kully avait fait confisquer lors de la vente de livres au Goetheanum. Les premiers accusés étaient Emil Grosheintz en tant que membre du comité directeur autorisé à signer (Association du Goetheanum) et Albert Steffen en tant que rédacteur du "Goetheanum" (Werbeck lui-même, tout comme la maison d'édition de Stuttgart, ne pouvait pas être poursuivi en justice faute de domicile en Suisse). Steiner considérait comme "juste que, dans la situation actuelle, depuis le congrès de Noël, le comité directeur assume la responsabilité d'une telle affaire" et défendait en conséquence les conséquences, y compris sur le plan juridique et vis-à-vis du public, des actions et des processus à l'intérieur de la Société anthroposophique. Comme Steiner l'avait déjà prévu après avoir examiné le passage incriminé, il en résulte une condamnation qui est également confirmée par la Cour suprême le 8 janvier 1925. Dans les actes judiciaires, Steiner apparaît comme

Arrêt du Tribunal de première instance: copie aux archives du Goetheanum; rapport de presse et observations de Rudolf Steiner in GA 260a, p. 538 et suiv., 544 et suiv. et GA262, p. 401f. Arrêt de la Cour suprême: GA 260a, p. 547s.

		défendeur en tant que "président de l'Association au Goetheanum" et dans le jugement comme "président responsable de la Société anthroposophique".	
		Colonne C	
	3. 8.1924		
A 17		<p>Une étape ultérieure de Rudolf Steiner dans la tentative d'établir une constitution unitaire. Il existe à cet effet une invitation signée par Rudolf Steiner et Ita Wegman adressée à Rudolf Geering-Christ sur le papier à en-tête de la Société anthroposophique pour une "importante réunion restreinte le dimanche 3 août 1924 avant midi à 10 heures", mais aucune indication directe sur une assemblée qui aurait eu lieu, comme par exemple un procès-verbal ou une liste des membres fondateurs. Il existe un projet de statuts esquissé jusqu'au § 7 avec quatre divisions (au lieu de sous-divisions comme le 29 juin) de la main d'Ita Wegman avec des inscriptions manuscrites notées à la volée par Rudolf Steiner dans un ancien exemplaire des statuts de Guenther Wachsmuth de l'Association du Goetheanum pour les textes à partir du § 8 ainsi qu'une facture du notaire Altermatt pour une réunion à cette date et le trajet pour s'y rendre.</p> <p>Ce n'est pas la Société anthroposophique fondée lors du congrès de Noël qui devait être inscrite au registre du commerce, mais une nouvelle association à fonder sous le nom de Société anthroposophique universelle en tant que "petite association" avec peu de membres. Celle-ci devait avoir comme 1ère division la "Société anthroposophique générale au sens étroit", comme 2ème division l'Association du Goetheanum de l'Université libre de science de l'esprit avec la modification des statuts du 29.6.1924,</p>	<p>GA 260a, p. 537 et suivantes, 548 et suivantes - et en autographe dans "Beiträge zur Rudolf Steiner Gesamtausgabe", n° 98 - Noël 1987, p. 27 et suivantes. Copie de l'invitation adressée à des personnes individuelles dans les archives du Goetheanum avec les adresses suivantes : "Au Dr. Mlle Lewis</p>

		3. la Maison d'édition philosophique et anthroposophique et 4. l'Institut clinique et thérapeutique de Ita Wegman.	Monsieur van Leer Mme Röchling Monsieur Rietmann- Göpfert".
C1	6.8.1924		
		<p>"Conclusion de contrat : Entre la société Der Kommende Tag Aktiengesellschaft zur Förderung wirtschaftlicher und geistiger Werte, Stuttgart, d'une part, et la Société anthroposophique universelle E.V. de Dornach, d'autre part, le CONTRAT suivant a été conclu ce jour : (...)</p> <p>Société Anthroposophique Universelle E.V., Dornach, Département : Maison d'édition philosophique et anthroposophique Dr. Rudolf Steiner Président, Dr. I. Wegman, secrétaire Der Kommende Tag AG Leinhas"</p> <p><i>Commentaire</i> : Comme le terme "département" n'apparaît que dans les statuts de la Société anthroposophique universelle du 3. 8. 24, ce contrat est également un indice qu'une assemblée constitutive pour une association Société anthroposophique universelle y a eu lieu et que Rudolf Steiner a supposé que celle-ci serait inscrite au registre du commerce. Rudolf Steiner n'a appris que le notaire Altermatt n'avait pas procédé à cette inscription, selon les informations de Guenther Wachsmuth, que lorsqu'il était déjà trop malade pour parler avec Altermatt. Celui-ci voyait probablement des problèmes fiscaux et voulait adapter les statuts de l'Association du Goetheanum (propriétaire des biens).</p>	GA 260a, page 582 et suivantes, annexe 4 au traité du 6 août 1924. Lettre d'accompagnement dans le supplément, p. 32 et suivantes.
C 2	5 septembre 1924		
		Acquisition certifiée par un notaire des biens immobiliers de l'Institut clinique et	

		<p>thérapeutique (propriétaire Ita Wegman) par l'Association du Goetheanum aux conditions convenues dans le contrat préliminaire du 29 juin 1924. Seuls les biens immobiliers sont vendus, pas l'exploitation de l'Institut lui-même, qui reste la propriété d'Ita Wegman.</p> <p>Rudolf Steiner signe le contrat pour l'Association du Goetheanum sur la base d'une procuration qui avait été établie pour lui le 4 9 1924. Les décisions du 29.6.1924 n'avaient pas été enregistrées.</p>	
		31.12.1924	
A 18		<p>Les comptes de l'année 1924 sont répartis entre la Société anthroposophique au sens strict, l'association de construction, la maison d'édition et l'Institut clinique et thérapeutique.</p>	<p>Livre de clôture de la Société anthroposophique dans les Archives au Goetheanum.</p>
	1925 - Colonne C		
B 06	8.2.1925	<p>4ème assemblée générale extraordinaire de l'Association du Goetheanum de l'Université libre de science de l'esprit. Rudolf Steiner n'est pas présent. Une modification complète des statuts a lieu avec les 15 membres ordinaires présents ou représentés, seuls habilités à voter statutairement, dont le § 1 stipule : "Sous le nom de Société Anthroposophique Universelle, il existe, en tant que successeur juridique de l'Association du Goetheanum, de l'École de Science de l'Esprit libre, à Dornach, une association au sens de l'art. 60 et suivants du Code civil suisse. Z.G.B."</p> <p>Cette association, qui reste "petite" (avec très peu de membres), la Société Anthroposophique Universelle reçoit, selon ses statuts, quatre subdivisions :</p> <p>a) l'administration de la Société anthroposophique,</p>	<p>GA 260a, p. 559 ss.</p>

- b) la maison d'édition philosophique et anthroposophique,
- c) l'administration du bâtiment du Goetheanum,
- d) l'Institut clinique et thérapeutique.

Le petit nombre de 15 membres ordinaires a été conservé, tout comme d'autres éléments des statuts de l'association de construction. Le comité de la **Société anthroposophique** fondée à Noël 1923 devint aussi le comité directeur du Bauverein, transformé en association de la **Société anthroposophique universelle**, à la place du comité précédent.

Le notaire Altermatt consigne toutefois un changement de nom au lieu d'une succession juridique : "Le président annonce à l'assemblée que l'association portera à l'avenir le nom de 'Société Anthroposophique Universelle' et que l'organisation de l'association doit aussi être réorganisée. En conséquence, une modification des statuts est nécessaire".

Juridiquement, un changement de nom au lieu d'une succession juridique a une toute autre signification et le procès-verbal du notaire s'écarte ici dans son libellé du § 1 des statuts présenté et voté.

Dans le texte de la demande d'inscription au registre du commerce, le notaire formule aussi : "Le nom de l'association est modifié en "Société anthroposophique

GA 260a, p. 564 et suivantes.

		universelle"". En signant cette information au public suisse sur ce qui a été décidé le 8 février 1925, Rudolf Steiner documente qu'il s'agissait pour lui exclusivement de ce changement de nom (en plus du changement de comité et de l'adaptation des statuts). Seule cette version de l'inscription a eu force de loi par la suite.	
	3.3.1925		
B 07		Enregistrement de la demande de modification des statuts auprès du registre du commerce.	Supplément à GA 260a, p. 55 et suivantes.
		Avec l'inscription au registre du commerce, la constitution unitaire, telle que voulue par Rudolf Steiner, est achevée. Il existait ainsi juridiquement côte à côte et uniquement par union personnelle des deux comités liés Les deux sociétés fondées à Noël 1918 et à la fin de l'année 1918 sont liées par une union personnelle des mêmes comités directeurs, fondée en 1923, la	et "Beiträge zur Rudolf Steiner Gesamtausgabe", n° 98 - Noël 1987, p. 50.
	15.3.1925		
B 08	Société anthroposophique (environ 12.000 membres) et au bulletin d'information "Was in der Anthroposophischen Gesellschaft vorgeht (Ce qui se passe dans la société anthroposophique)" (Ce qui se passe dans la Société anthroposophique) n'est rien modifié à cette date, car il continue à se référer à la Société anthroposophique fondée à Noël 1923, qui, selon son livre de clôture, en a également supporté les frais	Société anthroposophique universelle (15 membres ordinaires et environ 1.200 autres cotisants) Avec le numéro 11 de la 4e année, l'éditeur de l'hebdomadaire "Das Goetheanum" n'est plus l'"Association du Goetheanum, Dornach", mais la "Société anthroposophique universelle, Dornach" .	Le Goetheanum, 4e année, numéro 11 du 15.3.19d25

		de fabrication. Ce n'est qu'avec l'édition du 24 mai 1925 que le titre a été ajouté : "Éditeur : Société anthroposophique universelle, Dornach (Suisse). Imprimé comme manuscrit, uniquement pour les membres de la Société anthroposophique universelle".		
--	--	--	--	--

IV. L'émergence du problème de la constitution

	19.3.1925			
B 0 9		<p>Le 19.3.1925, Rudolf Steiner signe les lettres adressées aux sept membres de la direction de la subdivision "Administration de la construction du Goetheanum" : "L'inscription de la "Société anthroposophique universelle" au registre du commerce ayant été effectuée, le premier président, le Dr. Rudolf Steiner, a nommé les personnalités suivantes à la direction de l'"Administration du bâtiment du Goetheanum" : (M. Emil Grosheintz, Dornach, en tant que président ; M. Rudolf Geering-Christ, Bâle ; Mme Marie Schieb, Berne ; Mme L. Bürgi, Berne ; M. Otto Rietmann, St-Gall ; M. E. Etienne, Chancy-Genève).</p> <p>Nous vous prions de nous faire savoir s'ils sont d'accord avec cet appel".</p> <p>Le fait que Rudolf Steiner nomme ces personnalités à l'administration du bâtiment du Goetheanum, et non pas le secrétaire de longue date de l'Association du Goetheanum, Theodor Binder, montre que Rudolf Steiner entend par "administration" une gestion au niveau du comité et non pas une gestion au niveau du secrétariat.</p>	GA 260a, p. 572	"Beiträge zur Rudolf Steiner Gesamtausgabe", n° 98 - Noël 1987, p. 40.

	22.3.1925	
C 2	<p>Le 22 mars 1925, le bulletin d'information "Ce qui se passe dans la Société anthroposophique" publie un communiqué intitulé "Mitteilung des Vorstandes (Communication du comité)" et signé "Der Vorstand der Allgemeinen Anthroposophischen Gesellschaft (Le comité de la société anthroposophique)". Il y est question des décisions de "l'assemblée générale du 8 février 1925" (B 06). Une citation détaillée et partiellement modifiée de Rudolf Steiner lors de l'assemblée générale du 29 juin 1924 (B 04) est utilisée pour décrire la nouvelle organisation de l'"Association du Goetheanum", rebaptisée "Société anthroposophique universelle".</p> <p>Il n'est pas clairement indiqué de quel sujet de droit (association/société), de quel membre et de quel comité directeur il est question. Pour les membres de la Société anthroposophique, cela doit donner l'impression qu'ils sont désormais les membres de cette nouvelle association et que la Société anthroposophique fondée à Noël 1923 est identique à l'association désormais inscrite au registre du commerce - Société anthroposophique universelle. Mais cela aurait nécessité une modification des statuts lors d'une assemblée générale de la Société anthroposophique.</p> <p>L'impression trompeuse a également été créée par le fait que la communication dans le bulletin d'information de la <i>Société anthroposophique</i> s'adresse à ses membres et que ceux-ci n'ont pas encore été informés des dispositions constitutionnelles plus détaillées.</p>	<p>Bulletin d'information "Was in der Anthroposophischen Gesellschaft vorgeht", du 22 mars 1925, p. 47 et suivantes.</p> <p>Modèle d'impression dans le manuscrit de Guenther Wachsmuth, Archives du Goetheanum</p>

	<p>De plus, les membres de la Société anthroposophique sont informés des nouvelles catégories de membres de la Société anthroposophique universelle (membres ordinaires et membres cotisants) et des cotisations à verser et autres formalités qui ne permettent plus de distinguer les deux entités/corps et confondent les deux contextes.</p> <p>Il est prouvé que l'auteur de la communication est Guenther Wachsmuth. On ignore si Rudolf Steiner a lu cette communication avant sa mort.</p>	
<p>C 3</p>	<p>Mai bis November 1925</p>	
	<p>Déclarations et actions du comité directeur après la mort de Rudolf Steiner concernant la Société anthroposophique et la Société anthroposophique universelle</p>	
	<p>Dans la suite des événements (de mai à novembre 1925), il existe une série de documents qui sont résumés ici. Ils ont tous en commun de ne s'adresser qu'à une seule catégorie de membres - les membres de la Société anthroposophique universelle - et de ne penser qu'à un seul lien social - avec un seul comité directeur (appelé aussi direction). Aussi là où il est encore question de la Société anthroposophique, de sa direction ou de ses membres, il n'est pas visible que les auteurs des documents pensent ainsi à une différence entre deux contextes sociaux (la Société anthroposophique en tant que grande société de membres par opposition à la Société anthroposophique universelle avec 15 membres ordinaires). La seule différenciation de l'adhésion réside dans la catégorie des "membres contributeurs", comme le prévoient les statuts de la Société anthroposophique universelle du 8 février 1925. Tous les documents suggèrent que les auteurs responsables de leur contenu sont partis du principe que l'association "Société anthroposophique universelle", née le 8 février du changement de nom de l'"Association du Goetheanum", s'inscrivait dans une continuité et une identité, quelle qu'en soit la conception, avec la Société anthroposophique fondée à Noël.</p>	

	<p>Les documents en détail :</p> <p>1. le 3 mai 1925, on trouve dans le bulletin d'information une lettre intitulée "Aux membres!" et soussignée "Le comité directeur de la société anthroposophique universelle : Albert Steffen. Marie Steiner. Dr. I. Wegman, Dr. .E. Vreede, Dr. G. Wachsmuth». Le contenu décrit essentiellement l'idée que le «regroupage des institutions» entamé avec la session de Noël 1923 a pu être achevé peu avant la mort de Rudolf Steiner et que la «direction de la Société anthroposophique» (sic) le poursuivrait.</p>	<p>Bulletin d'information du 3 mai 1925 (2e année, n° 18), p. 69.</p>
	<p>2. Le 24 mai 1925, un impressum est ajouté au Bulletin d'information, dans lequel la Société Anthroposophique Universelle est désormais mentionnée comme éditeur du Bulletin d'information et comme destinataire uniquement les "membres de la Société Anthroposophique Universelle".</p>	<p>Bulletin d'information du 24 mai 1925 (2e année, n° 21), p. 81. Annexe au Bulletin d'information du 26 juillet 1925 (2e année, n° 30) avec un dessin de vue du 2e Goetheanum depuis l'ouest-nord-ouest.</p>
	<p>3. Pour pouvoir être admis dans les rangs des "membres contributeurs", un formulaire pour les "membres de la Société anthroposophique universelle" est joint au bulletin d'information du 26 juillet 1925. La catégorie des membres contributeurs est donc comprise ici comme une adhésion supplémentaire à l'adhésion ordinaire, ce qui n'a de sens que si l'on considère ce cercle comme les quelques 12.000 membres de la Société anthroposophique.</p>	<p>Lettre de Guenther Wachsmuth, Archiv am Goetheanum, du 15 octobre 1925.</p>
	<p>4) Une lettre de Guenther Wachsmuth du 15 octobre 1925 adressée à différents destinataires (secrétariat de la Société anthroposophique universelle, administration de la construction, maison d'édition, clinique, revue hebdomadaire) et proposant une nouvelle réglementation pour le moment où l'assemblée générale doit désormais</p>	<p>Journal d'information du 15 novembre 1925 (2e année, n° 40), p. 180.</p>

	<p>avoir lieu au cours de l'année. La raison en est qu'il n'est pas encore possible de clôturer le bilan de l'année en cours pour la date de Noël, choisie selon la "coutume" actuelle. Une procédure est aussi proposée pour "l'assemblée annuelle ordinaire de cette année" en décembre. Il est évident que la "coutume actuelle" fait référence à la réunion de Noël de 1923. Les assemblées générales de l'ancienne Association du Goetheanum n'avaient en effet pas lieu en fin d'année. Il est aussi remarquable que la lettre parle de "l'assemblée annuelle" comme synonyme de "l'assemblée générale". Les deux désignations se trouvent sous cette forme dans les statuts de la Société anthroposophique universelle et de la Société anthroposophique.</p>	
	<p>5) Dans l'invitation à la "première assemblée générale ordinaire" du 29 décembre 1925, une "assemblée préliminaire pour les membres de la Société anthroposophique" est annoncée en petits caractères à 10 heures. Il est peu probable, au vu des autres documents de ces semaines et mois, que l'appellation Société anthroposophique soit ici destinée à faire une distinction avec la Société anthroposophique générale (voir aussi C 3.6 et C 4). L'invitation est signée "Le comité de la société anthroposophique universelle".</p>	<p>Supplément au Nachrichtenblatt du 29 novembre 1925. (Fac-similé reproduit dans : Beiträge zur Rudolf Steiner Gesamtausgabe, n° 98, p. 49).</p>
	<p>6) Dans un programme pour le congrès de Noël 1925/26 annexé au bulletin d'information du 29 novembre 1925, la "pré-assemblée pour les membres de la Société anthroposophique" mentionnée ci-dessus est désormais intitulée "pré-assemblée des membres". Dans ce même document, les membres de la "Société anthroposophique universelle" sont priés "d'apporter leurs cartes de membre et de classe à Dornach". Les cartes de membre en question sont libellées "société anthroposophique".</p>	
	<p>7) Dans le même bulletin d'information, on trouve aussi la "communication" selon laquelle "seules les cartes de membre de la Société anthroposophique universelle, Dornach, font office de carte de membre". Là encore, il ne s'agit pas d'autres cartes que</p>	<p>Nachrichtenblatt du 29 novembre 1925 (2e année, n° 42), p. 188.</p>

	celles libellées "Société anthroposophique". Une fois de plus, aucune distinction n'est faite entre la Société anthroposophique universelle et la Société anthroposophique (du congrès de Noël).	
	29.12.1925	
C 4	<p>Il existe deux sténogrammes écrits (de l'assemblée préliminaire et de l'assemblée générale) de la première assemblée générale de la Société anthroposophique universelle après la mort de Rudolf Steiner. Ils sont résumés dans le procès-verbal de l'assemblée générale rédigé par le greffier officiel, le notaire G. Furrer.</p> <p>Les documents montrent que les mêmes sujets ont été traités aussi bien lors de la pré-assemblée que lors de l'assemblée générale proprement dite. Lors de l'assemblée préliminaire, qui s'est tenue sans le greffier, les choses ont simplement été abordées de manière un peu plus détaillée. Le bilan de l'année 1924 de la Société anthroposophique universelle (anciennement "Association du Goetheanum") fut aussi discuté lors des deux assemblées, et la décharge fut ensuite donnée lors de l'assemblée générale proprement dite.</p> <p>Bien que la pré-assemblée ait été désignée dans l'invitation comme étant "pour les membres de la Société anthroposophique" (voir C 11.5), il n'est pas évident que dans la conscience des participants, une distinction entre deux sujets juridiques (Société anthroposophique et Société anthroposophique universelle) ait encore été faite. Dans l'assemblée aussi est parlé toujours de "Société anthroposophique" comme synonyme de société anthroposophique cher Gesellschaft.</p> <p>Bien que la pré-assemblée ait été désignée dans l'invitation comme "pour les membres de la Société anthroposophique" (voir C 11.5), il n'est pas évident que dans la conscience des participants, une distinction entre deux sujets de droit (Société anthroposophique et Société anthroposophique universelle) ait encore été faite.</p> <p>De même, l'assemblée parle toujours de la "Société anthroposophique" comme synonyme</p>	

	<p>de la société anthroposophique universelle. Bien qu'il n'existe aucune décision d'une assemblée annuelle de la Société anthroposophique fondée à Noël 1923 qui aurait décidé de l'intention d'une union ou d'une fusion avec la Société anthroposophique universelle fondée le 8 février 1925, les deux sociétés ont été traitées de facto comme une seule.</p>	
	1926	
	20 Mars 1926	
C 5	<p>Assemblée générale extraordinaire de la Société anthroposophique universelle avec le rapport d'activité et le bilan et les comptes annuels de "tous les départements de la Société" vérifiés par les réviseurs, le rapport sur l'augmentation des coûts de construction et la mise en place d'un "comité du trésor" pour conseiller le comité directeur sur les questions administratives et financières. A cette occasion, deux des membres du comité du trésor sont nommés par le comité directeur et deux par les "administrateurs de la construction du Goetheanum". - Il est clair qu'en 1926, les tâches des deux sociétés de 1924/25 sont désormais gérées comme une seule.</p>	<p>Lettre d'Emil Leinha du 17 avril 1926. Archives du Goethe-anum C.07.001.007</p>
	30 Mars 1926	
C 6	<p>Dans une lettre d'Emil Leinhas à Guenther Wachsmuth après l'assemblée générale, on peut lire : "Je joins encore ici, à ma décharge, l'exemplaire des statuts de la Société anthroposophique universelle que m'avait prêté le secrétariat. J'ai observé que non seulement les membres en général, mais aussi les personnalités éminentes de la Société sont assez obscures au sujet de ces statuts. Par exemple, il règne un flou général sur la question de savoir si les membres ont le droit de vote à l'assemblée générale ; on pense souvent que seules quelques personnalités ont le droit de vote au sein de la société. Un secrétaire général (M. Hohlenberg) m'a demandé de transmettre la suggestion selon laquelle on devrait au moins remettre aux secrétaires généraux une copie des statuts de la société. Je voudrais transmettre cette suggestion par la présente et poser la question de</p>	<p>"Contributions à l'édition complète de Rudolf Steiner", n° 98 - Noël 1987, p. 46-48</p>

	savoir s'il ne serait peut-être pas conseillé de porter de temps en temps les statuts à la connaissance de tous dans le bulletin d'information". Wachsmuth a noté dans la marge : "Pas souhaité par le Dr. St."	
	1934	
C 7	<p>C'est G. Wachsmuth qui s'est chargé de désigner les statuts de la réunion de Noël 1923 comme "principes" pour la Société anthroposophique et de nommer comme statuts ceux qui ont conduit à l'inscription au registre du commerce le 8 février 1925.</p> <p>En préparation de l'assemblée générale de 1934 et des propositions de modification des statuts du 8 février 1925, qui ne sont pas connus des membres, Elisabeth Vreede écrit à Albert Steffen : "Je considère la proposition comme une tentative d'abroger les statuts qui nous ont été donnés par le Dr Steiner en faisant un détour par les statuts légaux [inscrits au registre du commerce], dans l'esprit et aussi dans la lettre (É). Je trouve très répréhensible que l'on soumette ainsi à l'assemblée générale une proposition sur laquelle les membres doivent se prononcer, alors qu'ils ne connaissent jusqu'à présent ni le contenu - ni, en général, les statuts légaux, ni - ce qui est beaucoup plus grave - le rapport entre ces statuts, qui n'ont aucune importance pour la direction de la société, et les "principes". Les principes n'ont pas encore été officiellement abolis jusqu'à présent, mais ils le deviendraient par cette proposition, car les statuts légaux, qui n'ont rien à voir avec l'esprit de la réunion de Noël et qui ne sont qu'un procès-verbal pour les autorités, primeraient alors sur les directives données par le Dr Steiner. Je ne peux qu'en attendre des malheurs supplémentaires et infinis pour la société".</p>	<p>Lettre citée d'après L. Ravagli: La connaissance de soi dans l'histoire. Société et mouvement anthroposophiques au XXe siècle, vol. 1, p. 183 et suiv., original de Lili Kolisko: Eugen Kolisko Une image de vie, 1961.</p>
	1950	
C 8	<p>Dans deux contributions de Hans Erhard Lauer (1949) et de Roman Boos (1950) publiés dans les "Nouvelles pour les membres de la société anthroposophique universelle" éditées par Lauer, il est fait référence (pour la première fois à l'échelle des membres) à deux statuts différents avec deux règlements d'admission et d'exclusion des membres de la</p>	<p>Bulletin d'information n° 18 / 1950 du 30 avril 1950, p. 84 Voir entre autres Rudolf</p>

Société anthroposophique (1923) et de la Société anthroposophique universelle (1925) qui se contredisent. On touchait là un point sensible : Lequel des deux est correct et juridiquement valable pour la vie de la Société anthroposophique ?

Comme des partis s'étaient déjà formés et que le ton était vif de part et d'autre, il y eut aussi des insinuations et des soupçons.

Le comité directeur y répondit d'abord par un "rejet nécessaire" (3.4.1949), puis par une "**défense nécessaire**" (30.4.1950) par **Günther Wachsmuth**.

Rétrospectivement, 25 ans plus tard, il pense avoir été mandaté par Rudolf Steiner pour inscrire le congrès de Noël au registre du commerce en changeant le nom de l'"Association du Goetheanum" : "Tout cela s'est donc fait avec l'entière connaissance, volonté et accord de Rudolf Steiner. Ce texte des statuts, approuvé par lui, a été adopté le 8 février 1925 lors de l'assemblée générale de l'Association du Goetheanum, alors transformée en Société Anthroposophique Universelle par le tribunal de commerce, en présence du comité directeur, de toutes les personnalités responsables et de nombreux membres, puis officiellement inscrit au registre du commerce le 7 mars 1925.

La communication du comité directeur à ce sujet a aussi été faite dans le bulletin d'information du 22 mars 1925. Ainsi, ces statuts ont été confirmés et enregistrés en toute régularité, avec l'accord de Rudolf Steiner, de l'ensemble du comité directeur et par décision de l'assemblée générale".

Pour aller plus loin dans la compréhension, on peut dire qu'à l'époque, les documents étaient loin d'être aussi nombreux que ceux dont nous disposons aujourd'hui après 1966 et surtout après 1987/1991. Il n'est pas nécessaire de voir une contradiction dans les explications de Günther Wachsmuth - tout peut s'être déroulé exactement comme il l'a rappelé - à l'exception d'un point très important dans la compréhension de base de ce qui

Saacke "Die Formfrage der Anthroposophischen Gesellschaft und die innere Opposition gegen Rudolf Steiner" (1979), 3e éd. entièrement révisée en 2000.

	<p>avait été atteint à l'époque et qui jette une lumière différente sur les déclarations de Rudolf Steiner qu'il a citées, à savoir :</p> <p>Le fait est que, suite aux décisions prises le 8 février 1925 lors de l'assemblée générale extraordinaire du Bauverein (association de construction), la nouvelle association "Société Anthroposophique Universelle" a été créée et a pu être inscrite au registre du commerce, mais que la Société Anthroposophique de 1923 a continué à exister en tant que corps autonome avec son règlement de vie (statuts) et son affiliation, sans être touchée (à côté).</p> <p>Dans les efforts de Rudolf Steiner pour une constitution unitaire au centre de Dornach, seul le comité directeur était dans un premier temps identique dans les deux corporations (Société anthroposophique et Société anthroposophique universelle) et ce n'est qu'à ce niveau qu'une direction unitaire a pu être mise en place. Suite à la mort de Rudolf Steiner le 30 mars 1925, les choses ne pouvaient plus être poursuivies (ni corrigées) par lui.</p> <p>Ce n'est que par la "communication du comité directeur" du 22.3.1925 (rédigée par Wachsmuth) et ensuite par les événements de la première assemblée générale du 29.12.1925 que ce malentendu fatal a pu être révélé et qu'il a pu se manifester qu'une constitution unitaire était désormais réalisée dans son ensemble et que, par conséquent, les membres de la Société anthroposophique de 1923 devaient désormais apparaître comme les membres décisifs de l'association "Société anthroposophique universelle" fondée le 8.2.1925 et devaient dorénavant mener sa vie selon ses statuts.</p>	
--	---	--

<p>Ont contribué à l'élaboration de cette chronologie, de manière active ou en suivant les discussions : Christoph Ammann (CH), Sebastian Boegner (D), Almuth Buchleitner (D), Elisabeth Buser (D), Moritz Christoph (D), Antje</p>	<p>An der Erstellung dieser Chronologie haben aktiv oder im Verfolgen der Diskussionen Anteil nehmend mitgewirkt: Christoph Ammann (CH), Sebastian Boegner (D), Almuth Buchleitner (D), Elisabeth Buser (D), Moritz Christoph (D),</p>
---	--

Essensohn (D), Willi Grass (A), Thomas Heck (CH), Andreas Heertsch (CH), Karl-Ludwig Hepp (D), Robert Jan Kelder (NL), Elisabeth Kurz (D), Eva Lohmann-Heck (CH), Mees Meeussen (NL), Silvio Michel (D), Katharina Mönch (D), Adriaan Planken (NL), Günter Röschert (D), Uwe Scheibelhut (D), Felix Scheuerl (D), Michael Schubert (D), Gerhard Schuster (A), Michael Sölch (CH), Wolfgang Speer (D), Edgar Spittler (I), Frieder Sprich (CH), Ulf Walz (D), Uwe Werner (F), Andreas Worel (CH) et Magdalena Zoeppritz (t)

Antje Essensohn (D), Willi Grass (A), Thomas Heck (CH), Andreas Heertsch (CH), Karl-Ludwig Hepp (D), Robert Jan Kelder (NL), Elisabeth Kurz (D), Eva Lohmann-Heck (CH), Mees Meeussen (NL), Silvio Michel (D), Katharina Mönch (D), Adriaan Planken (NL), Günter Röschert (D), Uwe Scheibelhut (D), Felix Scheuerl (D), Michael Schubert (D), Gerhard Schuster (A), Michael Sölch (CH), Wolfgang Speer (D), Edgar Spittler (I), Frieder Sprich (CH), Ulf Walz (D), Uwe Werner (F), Andreas Worel (CH) und Magdalena Zoeppritz (t)